



## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes par: Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière pour être tenue:

LE 27 FÉVRIER 2025 À 19H

### ORDRE DU JOUR

	But
1 Ouverture de la séance	
2 Adoption de l'ordre du jour	Résolution
3 Octroi du contrat pour la construction d'un bâtiment de service, d'une patinoire réfrigérée et l'installation d'un refroidisseur permanent (Phase 3)	Résolution
4 Période de questions	
5 Levée de la séance	

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont présents et y consentent.

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\* \*\*

### CERTIFICAT DE SIGNIFICATION D'UN AVIS SPÉCIAL

Je soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière, à Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis spécial à:

Brent Montgomery, Maire  
Maureen Bédard, Conseillère  
Raymond Bureau, Conseiller  
Thomas Lavallee, Conseiller  
Shelley MacDougall, Conseillère  
David Hogan, Conseiller  
Dorothy Noël, Conseillère

En lui faisant parvenir par courriel.

La signification de l'avis spécial a été faite entre 8h et 12h et 13h et 16h30 le 24e jour du mois de février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24e jour de février 2025.

Heidi Lafrance  
Directrice générale et greffière-trésorière